



DECLARATION du 10 avril 2012
sur l'état de la négociation de l'accord de GPEC et GAE, dit projet d'accord
d'Anticipation Groupe

A ce stade du projet d'accord, nos deux organisations syndicales CFDT et CGT considèrent n'avoir pas été entendues et ne retrouvent pas, dans la rédaction proposée, l'esprit et encore moins la lettre de nos nombreuses interventions, faites dans une démarche de critique constructive, tout au long de nos six réunions de négociations.

Nous avons, par notre déclaration commune du 30 janvier 2012, attiré l'attention de la Direction sur un certain nombre de points, non exhaustifs, qui de notre point de vue, constituaient des verrous à lever ou des thématiques à renforcer.

Fort des apports déterminants de nos deux organisations dans la construction de l'accord de novembre 2006, conscients de l'importance pour les salariés et les activités du Groupe, d'une politique de Gestion Prévisionnelle des Emplois et Compétences solide et de la nécessité d'un accord de Gestion Active de l'Emploi clairement défini comme bouclier anti licenciements économiques, nous sommes convaincus que le chemin d'une anticipation maîtrisée des enjeux économiques et industriels du Groupe, compatible avec une sécurisation des parcours professionnels des collectifs de salariés, est possible.

Pour ce faire, il faut que la Direction accepte de prendre en compte nos arguments et nos propositions au travers d'un accord structuré, lisible, exempt d'ambiguïtés, permettant une mise en œuvre loyale sous contrôle social rigoureux, gage de la nécessaire confiance pour donner toute sa portée et son efficacité opérationnelle à ce type d'accords.

En conséquence, nos deux organisations s'engagent à fournir un projet commun d'accord, traduisant nos convergences et exprimant clairement nos propositions constructives, prenant en compte les préoccupations de la Direction, afin d'aboutir à un compromis acceptable par les deux parties, mais surtout de contribuer à forger un outil efficace de politique sociale dans l'intérêt des salariés et de la pérennité des activités du Groupe.

Afin de préserver de bonnes et fructueuses conditions de négociations, nous fournirons notre projet commun pour le 10 mai 2012, et nous proposons de l'examiner en séance de négociations le 6 juin 2012, lapse de temps qui, nous l'espérons, permettra à la Direction un examen sérieux et un positionnement clair et précis sur les éléments de notre projet.

Pour la CFDT,
Didier Gladieu

Pour la CGT,
Laurent Trombini